

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

## AR Prefecture

016-211601208-20260223-D202614-DE  
Reçu le 26/02/2026



délibération :  
D\_2026\_1\_4

L' an deux mille vingt six, le lundi 23 février à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 17

Date de convocation du : 16 Février 2026

Présents : 11

**Présents** : Monsieur GUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 16

**Objet : Convention de  
servitude avec Enedis**

### Pouvoirs :

Madame DULAC Stéphanie a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique  
Monsieur ARTAUD Frédéric a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte  
Monsieur MICHELET Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony  
Madame GONTIER Stéphanie a donné pouvoir à Madame BOINEAU Isabelle  
Madame CHEVALERIAS Annick a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne

### Absent(s) :

**Excusé(s)** : Monsieur MORA Vincent, Madame DULAC Stéphanie, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick

**Secrétaire de Séance** : Madame Véronique LANOË-MALIVERT

Madame le Maire informe qu'ENEDIS doit réaliser une tranchée sur la parcelle cadastrée C 1938 propriété de la commune de Dirac pour installer une borne de branchement électrique à encasturer dans un mur afin de viabiliser la parcelle cadastrée C 2240 à Roprie. Il convient donc d'établir une convention de servitude avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,  
Bénédicte MONTEGU

Emis le 23/02/2026, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 26/02/2026

